

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 mai 2004
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-huitième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettre datée du 17 mai 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-après une liste récapitulative de violations et d'agressions commises par Israël contre le Liban :

- Le 1^{er} mai 2004, à 2 h 29, deux fusées éclairantes ont été tirées à partir d'une vedette israélienne au large de Ras al-Naqoura;
- Le 3 mai 2004, à 2 h 15, une fusée éclairante a été tirée à partir d'une vedette israélienne au large de Ras al-Naqoura. À 19 h 9, plusieurs salves ont été tirées au même endroit;
- Le 5 mai 2004, à 22 h 30, plusieurs salves ont été tirées à partir d'une vedette israélienne au large de Ras al-Naqoura;
- Le 6 mai 2004, à 4 h 30, quatre fusées éclairantes ont été tirées à partir d'une vedette israélienne au large de Ras al-Naqoura. À 8 heures, plusieurs salves ont été tirées au même endroit;
- Le 8 mai 2004, entre 11 h 40 et 13 h 40, plusieurs salves ont été tirées à partir d'une vedette israélienne au large de Ras al-Naqoura;
- Le 9 mai 2004, à 7 heures, plusieurs salves ont été tirées à partir d'une vedette israélienne au large de Ras al-Naqoura. Entre 9 h 20 et 12 h 10, des hélicoptères israéliens ont survolé à moyenne altitude les fermes occupées de Chab'a, Bent Joubayl et Sour. Entre 12 h 15 et 12 h 40, deux hélicoptères israéliens ont survolé à moyenne altitude les fermes occupées de Chab'a. Entre 14 heures et 16 heures, un avion de reconnaissance israélien a survolé à moyenne altitude les fermes occupées de Chab'a. Entre 16 h 30 et 16 h 35, un appareil de combat israélien a violé l'espace aérien libanais et survolé la région de Tibnine à différentes altitudes;
- Le 10 mai 2004, entre 19 h 20 et 19 h 30, des appareils de combats israéliens ont survolé à différentes altitudes les fermes occupées de Chab'a;



- Le 13 mai 2004, entre 13 heures et 13 h 15, deux appareils de combat israéliens ont survolé, à différentes altitudes, la mer au large de la région d'Adloun, en direction de Beyrouth, puis ont quitté l'espace aérien libanais vers le sud, en direction de Naqoura. Entre 20 h 55 et 22 h 10, deux avions de reconnaissance israéliens ont survolé, à moyenne altitude, la mer au large de Saïda, ont décrit des cercles au-dessus des régions de Saïda et Beyrouth, puis sont repartis vers le sud en direction de Naqoura.

Ces graves violations s'inscrivent dans le droit fil de la série de violations provocatrices et ininterrompues commises par Israël à l'encontre du territoire libanais – sur mer et dans les airs. Vous avez d'ailleurs indiqué à maintes reprises qu'Israël devait mettre fin à ces actes, qui vont à l'encontre des règles du droit international et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu de ces violations et de l'aggravation des menaces israéliennes contre l'État, le territoire et le peuple libanais, le Liban demande au Conseil de sécurité d'intervenir auprès d'Israël pour l'amener à renoncer aux violations et aux menaces, qui compromettent la paix et la sécurité internationales, et pour lui faire porter l'entière responsabilité des éventuelles conséquences de ses actes.

J'appelle donc votre attention sur la gravité des actes susmentionnés et des conséquences qui pourraient en découler et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sami **Kronfol**
